ÉTIOLLES

Procès-verbal du conseil municipal du 21 novembre 2022

L'an deux mil vingt-deux le vingt-et-un novembre à dix-neuf heures, le conseil municipal, légalement convoqué le seize novembre deux mil vingt-deux, s'est réuni en mairie, en séance publique, sous la présidence de Mme Amalia Duriez, Maire.

Etaient Présents : M. Eugène Wittek, Mme Anne-Marie Grandjean, Mme Valérie Benoit, M. Joël Dugas, M. Didier Revenault, Adjoints au maire.

M. Pascal Chabert, Mme Chantal Imsand, M. Philippe Journeau, M. Jean-Marc Morlon, M. Vincent Pollet, Mme Patricia Magnetti, M. Justin de Bailliencourt, M. Julien Bertin, Mme Valérie Pardessus, Mme Rachida Ferhat, M. Thierry Maine, conseillers municipaux, formant les membres en exercice.

Absents représentés : Mme Christelle Seigneur représentée par Mme Valérie Benoit, Mme Bouteloup-Riva représentée par Mme Rachida Ferhat, M. Jean-Francois Gomez représenté par Eugène Wittek.

Absents excusés : Mme Corinne Cadelec-Layen, Mme Irène Luesma, M. Edward Cendlak

Mme le Maire ouvre la séance du conseil municipal à 19h00.
Mme le Maire procède à l'appel nominatif des conseillers municipaux puis constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du conseil municipal. Mme Anne-Marie Grandjean a été désignée pour remplir les fonctions qu'elle a acceptées.

Les conseillers municipaux procèdent à l'émargement de la feuille de présence.

Conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme le Maire demande aux conseillers s'il y a des remarques sur le procès-verbal du conseil municipal du 26 septembre 2022 : pas de remarques.

Lecture des décisions prises depuis le dernier conseil. Le registre des décisions est à la disposition des conseillers.

Il est donné la parole aux rapporteurs :

3 - Désignation d'un correspondant incendie et secours.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 13 de la loi n°2021-1520 du 25 novembre 2021, dite loi Matras, visant à consolider le modèle de sécurité civile et valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers et les sapeurs-pompiers professionnels et rendant obligatoire la désignation d'un correspondant incendie et secours ;

Vu le décret n°2022-1091 du 29 juillet 202, encadrant les modalités de création et d'exercice de la fonction de conseiller municipal correspondant incendie et secours rendue obligatoire au sein de chaque conseil municipal ;

Vu l'arrêté SDM/38/2020 du 2 juin 2020 désignant Monsieur Vincent Pollet conseiller municipal délégué à la proximité et à la coordination des voisins vigilants et solidaires

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

DESIGNE Monsieur Vincent Pollet correspondant incendie et secours de la commune d'Etiolles.

4 - Utilisation des locaux scolaires par des intervenants extérieurs, dans le cadre de soins, pendant les temps périscolaires.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Considérant que la municipalité souhaite apporter son soutien aux familles dont les enfants ont besoin de soins ou de rééducation ;

Considérant qu'il peut être nécessaire d'aménager, selon les besoins, les horaires périscolaires pour concilier, dans l'intérêt de l'enfant, scolarisation et interventions spécialisées ;

Considérant que la commune souhaite mettre à disposition gracieusement les locaux des bâtiments scolaires, aux intervenants professionnels de soins ou de rééducation afin de faciliter la prise en charge de ces enfants sur les temps périscolaires (avant ou après la classe, pause méridienne ou mercredi) ;

Considérant qu'il sera convenu d'établir une convention de mise à disposition gracieuse des locaux et de matériels entre la commune et le professionnel concerné ;

Considérant que le projet d'utilisation des locaux scolaires par des intervenants extérieurs, dans le cadre de soins, pendant les temps périscolaires a été approuvé par la commission Enfance Jeunesse Education et Sport réunie le 14 novembre 2022.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE l'utilisation des locaux scolaires par des intervenants extérieurs, dans le cadre de soins, pendant les temps périscolaires

5 - Convention d'utilisation des locaux scolaires par les assistantes maternelles

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Considérant que la municipalité est soucieuse de contribuer à l'épanouissement des jeunes enfants de la ville d'Etiolles ;

Considérant qu'en 2022, la commune poursuit son soutien de la vie associative, par une politique d'aides financières en faveur des associations sportives, culturelles et de loisirs ;

Considérant que la commune décide de soutenir financièrement l'association les Assmats d'Etiolles dans la poursuite de leurs activités en mettant gratuitement à disposition des locaux scolaires ;

Considérant que le projet de convention de mise à disposition de locaux scolaires a été approuvée par la commission Enfance Jeunesse Education et Sport réunie le 14 novembre 2022.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE la convention de mise à disposition de locaux scolaires pour l'association des Assmats d'Etiolles.

6 - Avenant n°2 à la convention de service commun d'instruction des autorisations du droit des sols et approbation d'adhésion de la commune de Saint-Pierre du Perray

Vu l'arrêté interpréfectoral n°2015-PREF-DRCL/955 du 15 décembre 2015 portant création de la Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart,

Vu la délibération du bureau de Communauté créant le service commun en date du 15 avril 2015,

Vu la convention intervenue le 8 juillet 2015 entre la Communauté d'Agglomération Evry Centre Essonne et les villes de Bondoufle, Courcouronnes, Evry, Lisses et Villabé et créant un service commun d'instruction des autorisations du droit des sols,

Considérant l'intérêt pour la communauté d'agglomération de mettre à la disposition de l'ensemble des communes la constituant le service commun d'instruction des autorisations du droit des sols pour optimiser les moyens matériels et humains et mobiliser les compétences mutuelles dans l'objectif d'un service public de qualité et de proximité,

Vu l'avis du Comité Technique de la Communauté d'agglomération du 18 octobre 2022,
Vu l'avenant n°1 apportant des modifications à la convention de création du service commun d'instruction des autorisations du droit des sols afin de permettre aux communes membres de l'agglomération d'adhérer à ce service tout en adaptant les modalités de fonctionnement du service et en actualisant l'effectif pour répondre aux nouvelles adhésions,

Vu le projet d'avenant n°2 actualisant l'effectif du personnel du service commun au regard de la nouvelle adhésion de St Pierre du Perray,

Vu le projet d'avenant d'adhésion de la commune de Saint Pierre du Perray au service commun d'instruction des autorisations du droit des sols, qui précise les modalités de mise en œuvre et de suivi, ainsi que les conditions financières de la mise à disposition du service commun d'instruction du Droit des sols aux communes,

Vu l'avis favorable des membres de la commission « urbanisme, cadre de vie, habitat » ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE l'avenant n°2 à la convention de création du service commun d'instruction des autorisations du droit des sols de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart ainsi que ses annexes,

APPROUVE l'avenant d'adhésion de la commune de Saint Pierre du Perray au service commun d'instruction des autorisations du droit des sol,

INFORMATIONS

Pont de la Première armée française à Juvisy-sur-Orge

Présentation du projet :

Le Département de l'Essonne lance une importante concertation publique portant sur l'aménagement du pont de la Première armée française situé sur la RD 931 entre les communes de Juvisy-sur-Orge et Draveil.
Cet ouvrage majeur pour le franchissement de la Seine et l'accès au grand pôle intermodal de Juvisy doit être renforcé.

Les travaux de renforcement structurel nécessaires, actuellement à l'étude, permettent d'envisager les perspectives d'adaptation sur ce pont vieillissant, perspectives que le Département souhaite soumettre à l'avis du grand public dans le cadre d'une concertation publique (article L 103.1 du code de l'urbanisme).

L'objectif de cette modernisation étant la meilleure prise en compte des modes actifs afin d'offrir plus de place aux piétons et aux vélos, le projet doit être partagé auprès de l'ensemble des usagers de cette infrastructure départementale.

Deux scénarii sont présentés à la concertation :
- Maintien d'un pont à 4 voies de circulation avec élargissement des espaces latéraux au profit des modes actifs (projet estimé à 12.7 M d'€ TTC).
- Réduction de la circulation à 3 voies avec alternat dynamique de la voie centrale et élargissement des espaces dédiés aux modes actifs, en assiette constante (projet estimé à 11.16 M d'€ TTC).

La concertation départementale est lancée pour 5 semaines, entre le 14 novembre et le 16 décembre, dans toutes les communes qui pourraient être, de près ou loin, impactées. Elle se traduit par la mise en place d'une exposition explicitant le projet et les deux scénarii proposés ainsi que par la mise à disposition d'un registre permettant aux administrés de donner leur avis.

Cette exposition est installée à la Maison des associations durant toute cette période. Une permanence est également prévue le jeudi 8 décembre, elle se tiendra en salle du conseil de 14h à 17h.
Tous les avis seront ensuite recensés et un bilan de la concertation sera dressé afin de déterminer le scénario qui aura recueilli l'avis favorable du grand public.
Les travaux devraient débuter en 2024, pour une période de 18 mois.

Impacts pour la ville d'Etiolles :
Si ce projet semble très éloigné d'Etiolles et des préoccupations des Etiollais dans leur quotidien, des impacts de circulation pourraient toutefois intervenir.
En effet, les poids lourds qui fréquentent ce pont seront détournés soit vers Villeneuve Saint Georges au Nord, soit vers le sud, tout d'abord pour accéder au pont entre Draveil et Ris-Orangis. Mais celui-ci ne permet pas aux poids lourds de passer, le pont passant sous la voie ferrée en direction du centre-ville de Ris-Orangis étant limité en hauteur.
Les poids lourds devront faire le détour jusqu'au pont Patton entre Etiolles et Evry-Courcouronnes, ce qui impactera la circulation à l'entrée de la commune d'Etiolles. Il est d'ailleurs envisageable que certains poids lourds préfèrent accéder directement au pont de la Francilienne plutôt que de traverser une partie d'Evry-Courcouronnes pour récupérer la N7. La RD 448 pourrait dès lors voir son trafic poids lourds augmenter**.**

Boulangerie l'Epi Curieux d'Etiolles - Amalia Duriez

"Ces dernières semaines, il circule des informations selon lesquelles la municipalité ne fait pas ce qu'il faut pour maintenir les commerces en centre-ville et tout particulièrement sa boulangerie.
Je ne peux pas laisser dire cela et je tiens ici à apporter un démenti formel.
Je rappelle qu'au cours de l'année 2020, la boulangerie a fait l'objet d'une liquidation judiciaire.
Lorsque le tribunal a désigné Mme Camin et son associé comme repreneurs, nous nous sommes félicités, comme tous les Etiollais, de la reprise de ce commerce de proximité, si important pour notre village.
Afin de leur permettre une installation dans les meilleures conditions, la commune a décidé de financer des travaux conséquents dans la boulangerie même et dans le logement au-dessus. Je précise que le total de cette dépense, non obligatoire, s'élève à près de 40 000 euros.
L'Epi Curieux a ouvert ses portes en février 2021. Dès l'été suivant, des défauts de paiement ont été relevés. Un étalement de la dette a été proposé par la Trésorerie - seule habilitée à le faire - accepté par les associés, mais non respecté.
En février 2022, Mme Camin a racheté les parts de son associé. Elle a eu des difficultés de paiement dès mars, mais nous n'avons pas été alertés, ni par la Trésorerie, ni par Mme Camin elle-même. Ce que je regrette.
Ce n'est qu'au retour de l'été que notre service des finances a été informé que la Trésorerie ne recevait pas les loyers dus.

Mme Camin a été reçue et rencontrée à plusieurs reprises depuis. Nous sommes garants de l'argent public et à ce titre, nous souhaitons que Madame Camin fasse les démarches nécessaires pour être conseillée... Suite à nos interventions, un rendez-vous est fixé demain à la Trésorerie, en présence de la responsable et de l'élu aux finances de la commune. Le Trésorier pourra faire une analyse de la situation financière globale de l'Epi Curieux et étudiera la possibilité d'une solution pour la poursuite de son activité.
Le maintien de la boulangerie du centre-ville d'Etiolles est une priorité pour nous, nous y sommes tous très attachés."

Réunions publiques

Loi SRU - Logements

La réunion publique « Loi SRU » s'est déroulée mercredi 28 septembre en présence de Monsieur Kaplan, secrétaire général de la Préfecture de l'Essonne et sous-préfet de l'arrondissement d'Evry, de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC), du représentant du Département de l'Essonne, de la Direction Départementale du Territoire (DDT) et des services de l'agglomération Grand Paris Sud. Plus de 170 Étiollais se sont rendus au Gymnase des Hauldres pour assister aux présentations de la Préfecture, de la DDT et de la DRAC avant un temps d'échanges.

Déchets 2023

Le système de collectes des poubelles évolue. Des modifications importantes seront mises en place dès le 1er janvier 2023.

La Ville d'Étiolles et la Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud ont organisé un temps de présentation et d'échanges sur ce sujet lors d'une réunion publique le mercredi 16 novembre à 19h30 en mairie.

L'agglomération Grand Paris Sud fait évoluer le service de collecte afin de simplifier et encourager le tri, réduire et valoriser au maximum les déchets et répondre aux enjeux environnementaux tout en maîtrisant les coûts de collecte.
Dès décembre 2022, retrouvez vos fréquences et jours de ramassage dans votre calendrier de collecte 2023 directement dans votre boite aux lettres.

RER D – 2e forum

Une étude mandatée par six communes de l'Essonne, dont Étiolles, auprès d'une agence indépendante démontre la faisabilité d'une ligne S qui permettrait le retour des trains semi-directs en direction de Paris.

Il est techniquement possible de préfigurer une nouvelle ligne, la S du Trancilien, qui serait construite sur le modèle de la ligne R reliant Melun à Paris. Les trains de la ligne S au départ de Malesherbes desserviraient toutes les stations jusqu'à Ris-Orangis puis s'arrêteraient à Juvisy pour devenir directs jusqu'à Paris – Gare de Lyon.
Outre le temps de parcours raccourci (18 minutes de moins ramenant le trajet Corbeil-Paris à 31 minutes au lieu de 49 minutes aujourd'hui) et la fin des changements de train, cette ligne S exposerait moins les usagers aux problèmes que rencontre le RER D.

Les élus et les associations de voyageurs ont mobilisé les citoyens lors du deuxième Forum du RER D Sud qui s'est tenu le 19 novembre 2022 de 14h30 à 17h à Ris-Orangis. L'étude du cabinet SMA y a été présentée en vue de mettre la ligne S au centre du débat public, dans le cadre de la concertation lancée pour l'écriture du nouveau schéma directeur de la ligne D qui doit définir son fonctionnement pour les 10 prochaines années**.**

Projet Habiter la forêt - site des Carrières

Une réunion publique sur le projet "Habiter la forêt" site des Carrières à destination de tous les Étiollais est organisée le **jeudi 1er décembre 2022 à 19h00 en mairie.**

L'opérateur Arcade présentera à l'ensemble des Étiollais le projet de construction de logements sur le site dit "Les Carrières", en présence de l'Agglomération Grand Paris Sud.

Bois communaux – Traitement des lisières

La Ville d'Étiolles et l'ONF ont concrétisé un plan de gestion global et à long terme de nos bois qui, rappelons-le, n'ont pas été entretenus ces 20 dernières années. Ainsi, chaque année, des actions proposées par l'ONF et validées par la municipalité seront réalisées. À titre d'exemple, ce plan prévoit que l'arboretum du bois des Chevreaux soit restauré et valorisé. Au bois des Coudraies il devrait permettre d'entreprendre, à long terme, une restauration du patrimoine datant de Madame de Pompadour : la cascade, le plan d'eau, la glacière, aujourd'hui enfouis sous la végétation…
Le travail commence par le traitement des lisières. Le projet a été présenté sur site à la fin de l'été aux riverains du Parc de la Pompadour et du Bois des Chevreaux. Si certains riverains ont fait part de leurs inquiétudes lors de ces rencontres, la volonté est bien de préserver le cadre de vie et leur tranquillité. Une consultation est actuellement en cours auprès des riverains sur le choix des traitements des lisières. Fin du sondage prévu le 30 novembre 2022.

Manifestations passées :

- **Mercredi 28 septembre :** Réunion publique Loi SRU – Logements à 19h au Gymnase des Hauldres
- **Dimanche 2 octobre :** Parade des véhicules anciens dès 8h30 sur le parking des écoles. Départ à 9h30 pour un défilé dans les rues d'Etiolles et des villes environnantes (jusqu'à Seine-Port) puis retour sur le parking des écoles à 12h30. L'exposition se prolongera jusqu'à 14h30.
- **Du 4 au 8 octobre :** Semaine Bleue des seniors avec diverses activités et une sortie à Moret-sur-Loing, cité médiévale et royale.
- **Samedi 8 octobre :** Trocs aux plantes d'automne à l'Espace Cloître
- **Du 22 au 29 octobre :** Voyage ANCV à Cussac
- **Vendredi 11 novembre :** Cérémonie commémorative avec la participation des élèves de CM2 de l'école Hélène Sandré.
- **Mercredi 16 novembre** : réunion publique sur la collecte des déchets avec GPS – 19h30 dans Salle du Conseil
- **Samedi 19 novembre** : Cérémonie en l'honneur des bacheliers : Salle du conseil à 11h
- **Samedi 19 novembre :** Salon du livre "Lire à Étiolles" à la Maison des Arts Martiaux

À venir :

- **Samedi 26 novembre :** Repas des seniors
- **Jeudi 1er décembre :** réunion publique sur le projet "Habiter la forêt" - site des Carrières à 19h en salle du conseil.
- **Samedi 3 décembre** : Téléthon
- **Samedi 10 décembre** : Marché de Noël du Comité d'Animation au Lycée Hôtelier.
- **Mardi 13 décembre :** distribution des colis des seniors en matinée dans la salle du conseil

Prochain conseil municipal : le 12 décembre 2022 à 19h en salle du conseil.
Clôture de la séance à 19h43.

Pour extrait
Etiolles, le 21 novembre 2022
Le Maire
Amalia Duriez